



## ➤ Procédure d'archivage des données conducteurs



Quel support utiliser ?

✓ La carte conducteur



Qui vide les cartes ? :

✓ Les conducteurs ou un personnel de l'agence



Quand ? :

✓ Le 1<sup>er</sup> jour d'utilisation puis tous les 28 jours au maximum



Pourquoi ? :

✓ Pour respecter l'obligation d'archiver les données



Où ? :

✓ Dans l'agence, sur l'ordinateur équipé du boîtier de lecture



Comment ? :

✓ Sur le poste de travail, ouvrir l'application STS Dumper



✓ Introduire la carte dans le lecteur

(carte à puce sur le dessus)

(la diode verte doit s'éclairer)



✓ Cliqué sur le bouton 'Permanent' ou 'Intérimaire'



✓ Une fois la lecture terminée (environ 2 mn), vous obtenez le message 'Extraction des données de la carte terminée'

✓ Cliquez sur OK

✓ Le traitement est terminé

